



Webinaire – Commande de cartes

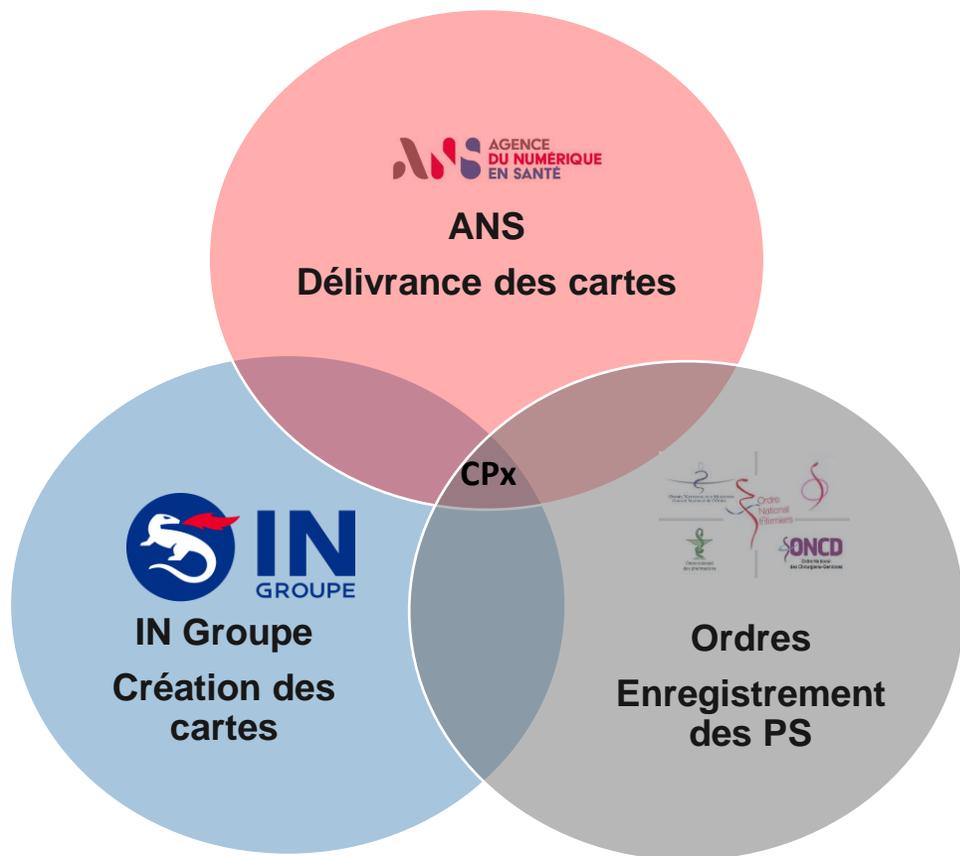
13/09/2022

ANS - DOPS

1. [Présentation de l'offre cartes et formulaires de l'ANS](#)
2. [Présentation des formulaires adaptés à chaque profil](#)
3. [Possibilités d'un porteur de carte](#)
4. [Q/R](#)

L'offre cartes et formulaire de l'ANS

ANS : Rôle historique de délivrance de carte depuis 1997



Au 1^{er} juin 2022

843 715 CPS
en circulation

45 943 CPF
en circulation

699 100 CPE
en circulation

5 080 CPA
en circulation

ANS : Fournisseur de carte en fonction de votre profil

Les cartes CPx, vos cartes d'identité électroniques de professionnels dans l'écosystème de la santé. Elles permettent de s'identifier auprès des SI de santé. Elles se déclinent en fonction du statut du professionnel en question :

CPS - Carte de professionnel de santé

- ▶ Ces cartes sont octroyées aux **professionnels de santé**.
- ▶ En fonction de la profession de santé, la carte CPS est envoyée soit automatiquement, soit sur demande à l'ANS.

CPF - Carte de professionnel en formation

- ▶ Ces cartes sont octroyées aux **étudiants** d'un cursus de formation pour devenir **professionnel de santé**.
- ▶ Ces cartes ne sont pas délivrées automatiquement, il est nécessaire qu'une demande soit faite à l'ANS.

CPE / CDE - Carte de personnel / directeur d'établissement

- ▶ Ces cartes sont réservées aux **personnes travaillant dans un établissement** délivrant des soins, mais qui **ne sont pas professionnels de santé**.
- ▶ Ces cartes ne sont pas délivrées automatiquement, elles le sont sur demande à l'ANS de la part du chef d'établissement ou son représentant, sur justification (ex : usage d'authentification à une application au sein de l'établissement, contrôle d'accès aux locaux).

CPA / CDA - Carte de personnel autorisé

- ▶ Ces cartes sont réservées aux **personnes travaillant dans le domaine de la santé mais ne travaillant pas dans un établissement délivrant des soins** (ex : ANS).
- ▶ Ces cartes sont délivrées sur demande uniquement, sur justification (ex : usage d'authentification à un outil régalié en e-santé).

ANS : Comment obtenir ces cartes

Les CPx sont des cartes gratuites et peuvent être obtenues automatiquement ou sur demande en fonction des professions :

CPS - Carte de professionnel de santé

- ▶ **Pour les professions du RPPS** (liste en annexe) : Obtention automatique via les ordres
- ▶ **Professions hors RPPS** : Obtention après demande auprès de l'ANS

CPF - Carte de professionnel en formation

- ▶ Délivrées sur demande uniquement pour les étudiants inscrits à des ordres.
- A noter que pour les étudiants en dehors des professions à ordre, une CPE sera émise.

CPE / CDE - Carte de personnel / directeur d'établissement

- ▶ CPE : Déclaration via formulaire ad hoc
- ▶ CDE : Déclaration via formulaire ad hoc

CPA - Carte de personnel autorisé

- ▶ Déclaration via un formulaire ad hoc

ANS : Focus sur les cartes de test

En complément de l'offre de cartes de production, l'ANS met à disposition des cartes de test sous forme d'offre afin de pouvoir tester les différents services accessibles par carte CPx.

Kit d'intégration CPS

- CPS Médecin
- CPS Médecin 8 activités
- CPS Infirmier
- CPE opposée
- CPA

Offre individuelle de CPx de test

- Large sélection de professions parmi les référentiels :
- RPPS
 - ADELI

Offre de jeux de CPX de test

- Sélection de carte pour des structures identifiées en lien avec les professions des référentiels :
- RPPS
 - ADELI



Vous souhaitez tester une authentification Pro Santé Connect avec une profession que vous ne trouvez pas dans notre offre de carte ? Générez directement une identité de test et activez une e-CPS à l'aide de notre outil associé : [EDIT](#).

Offre globale de formulaires de l'ANS

N°	Dénomination des formulaires	Type de carte	cible	Démarche simplifiée
F101	Carte de représentant légal de structure	CDE / CDA	Représentant légal	OUI
F102	Questionnaire relatif à l'attribution d'une carte de représentant légal pour les structures ne prenant pas en charge de patients / usagers	CDE / CPA	Représentant légal	En cours
F201	Demande d'attribution de carte de professionnel de santé (CPS) Auxiliaires Médicaux salariés	CPS	PS	En cours
F202	Demande d'attribution de carte de professionnel de santé (CPS) Professions de prothésiste et orthésiste, opticien-lunetier et audioprothésiste	CPS	PS	En cours
F301	Formulaire de commande de carte de personnel de structure	CPE / CPA	Salariés	En cours
F414	Commande de carte de test	CPx de test	NA	En cours
F413	Formulaire de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels	NA	NA	OUI
F501	Déclaration d'un incident ou d'un changement d'adresse de livraison	NA	NA	NON
F502	Formulaire de désignation de mandataire(s) ou suppression de mandat(s)	NA	NA	NON
F503	Ajout Suppression d'un (ou des) administrateur(s) technique(s) de certificats logiciels	NA	NA	NON
F504	Demande de changement d'adresse de livraison des cartes	NA	NA	NON

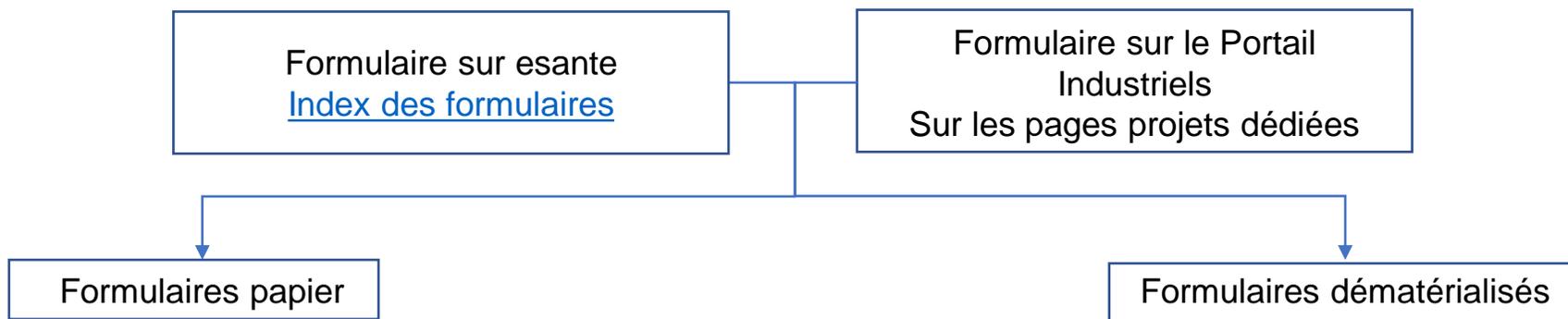
Présentation des formulaire adaptés à chaque profil

Vision globale

Acteur	Offre de formulaires accessible						Services en ligne	
	F101	F102	F201	F202	F301	F414	TOPS	TOM
Liberal						X	X	
Etablissement de santé	X	X	X	X	X	X		X
Structure Médico-sociale	X	X	X		X	X		X
Autre structure du domaine de santé non-fournisseur de soins	X	X			X	X		
Industriels	X	X			X	X		

 Il est possible de commander des cartes CPE / CPA pour les salariés des cabinets médicaux ou des ES structures à l'aide des services en ligne TOPS et TOM. L'accès à ces services est possible pour tout porteur de carte cible.

Où trouver les formulaires



Formulaire de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels F413

1. Objet du formulaire
Le présent formulaire s'adresse au représentant légal d'une structure, ou un mandataire désigné préalablement. Il a pour objet de déclarer les personnes de la structure, ou entreprises (éditeurs) qui doivent être autorisées auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour commander des certificats logiciels. Il est nécessaire dans le formulaire de préciser le type de certificats souhaités et leur périmètre.
Ces personnes qualifiées d'administrateurs techniques ont le droit de gérer le cycle de vie (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels commandés auprès de l'ANS.

2. Prérequis à la demande

- Avoir signé avec l'ANS, ou moyen du contrat d'adhésion aux services de l'ANS relatifs aux moyens d'identification électronique (dans structures libérales), et avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) des moyens d'identification électronique délivrés par l'ANS, ainsi que les politiques de certification accessibles sur <http://go.sante-numerique.gouv.fr/FC/> ;
- Le responsable légal de la structure, ou son mandataire, doit disposer d'une carte active ;
- Avoir identifié la ou les personnes à désigner en tant qu'administrateurs techniques, ayant déjà des cartes actives.

➊ Pour retrouver l'ensemble des certificats disponibles et les usages associés, vous pouvez consulter la page suivante : <https://esante.gouv.fr/secure/cartes-et-certificats/certificats-logiciels>

3. Identification de la structure bénéficiaire (l'ensemble des champs doit être complété)

3.1 Identification de la structure

Dénomination de la structure

FINESSE * (voir notice et guide d'accompagnement pour les structures possédant un compte bancaire / compte)

ou N° SIRET

RFFS rang (1)

Logiquement pour les cabinets de radiologie hors sociétés d'exercice

1.	
2.	
3.	
4.	

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

demarches-simplifiees.fr

stanislavain@yahoo.fr Aide FR

Dossiers

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

F413 - Déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels

⌚ Temps de remplissage estimé : 4 mn

Cette démarche permet de désigner des administrateurs techniques qui seront habilités à procéder à la commande de certificat logiciel.

Possibilités d'un porteur de carte

La carte et ses usages

- Transmettre les feuilles de soins électroniques ;
- Apposer une signature électronique ;
- Utiliser les messageries sécurisées de professionnels de santé (MSSanté) ;
- Créer, alimenter et consulter le dossier médical partagé ou DMP ;
- Accéder aux autres téléservices nationaux contenant des données de santé, tel que le téléservice INSi ;
- Accéder à des plateformes régionales proposant des espaces collaboratifs destinés aux professionnels de santé
- Identifier via le processus d'authentification forte ;
- Sécuriser les accès physiques (locaux, restaurant, parking...) dans les structures de santé ;
- Renforcer la sécurité des accès aux logiciels utilisés par le professionnel de santé ;
- Accéder à une offre de formulaires complémentaire de l'ANS :
 - F501 Déclaration d'un incident ou d'un changement d'adresse de livraison
 - F502 Formulaire de désignation de mandataire(s) ou suppression de mandat(s)
 - F503 Ajout Suppression d'un (ou des) administrateur(s) technique(s) de certificats logiciels
 - F504 Demande de changement d'adresse de livraison des cartes
 - F413 Formulaire de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels

Focus carte et PSC

Carte de production

- ▶ Ces cartes vont vous permettre de réaliser des tests en production
- ▶ Vous pouvez activer une e-CPS à l'aide de votre carte CPx nominative.

Carte de test

- ▶ Ces cartes peuvent vous permettre de tester des connexions Pro Santé Connect via cartes physique sur les environnements de tests
- ▶ Vous pouvez également activer des e-CPS de test à l'aide de votre carte de test

Connectez-vous

Application e-CPS Carte CPS



Vous pouvez vous connecter à ce service en utilisant l'**application mobile e-CPS**.

Votre identifiant RPPS 🔍

Mémoriser mon identifiant sur ce poste

SE CONNECTER AVEC E-CPS

Q / R

Cartes associées à chaque profil

<p>Les CPF pour les auxiliaires médicaux existent-elles ?</p>	<p>Non les CPF des auxiliaires médicaux n'existent pas. Ces personnes peuvent demander des CPE là où elle exercent.</p>
<p>Peut-on commander une carte CPS avec un RPPS+ ?</p>	<p>Ce projet va permettre d'abord aux professionnels de renseigner leurs coordonnées de mail / mobile auprès de leur Agence Régionale de Santé : ils pourront alors activer une e-CPS à partir de leur mail / mobile.</p>
<p>Avez-vous l'adresse URL de TOM pour commander les cartes CPE ?</p>	<p>https://tom.eservices.esante.gouv.fr/</p>
<p>Une carte CPS est-elle automatiquement attribuée à un interne en médecine ou doit-il en faire la demande ?</p>	<p>c'est automatique pour les professions à ordre. Dès lors qu'un interne en médecine est inscrit au CNOM et a obtenu son identifiant RPPS, une carte CPS lui est automatiquement attribuée.</p>
<p>Quels sont les types de carte pour un prestataire de service dans la location de matériel médical ?</p>	<p>Ce sont des carte de fournisseur (CPS ou CPE).</p>
<p>Quels sont les délais d'obtention d'une carte CPx ?</p>	<p>A réception d'un dossier complet, on est sur une moyenne de 10 jours</p>
<p>Est-ce que une CPE peut être transformée en CPA ? Les accès sur les services TOM sont refusés pour ma carte CPE ?</p>	<p>Pour accéder à TOM il faut une CDE ou CDA ou une carte qui a été déclarée mandataire</p>

Cartes associées à chaque structure

Une entreprise exploitant une solution de télésurveillance devra-t-elle demander une CPE/CDE ou une CPA/CDA ?	Ce genre d'entreprise pourra commander des CDA / CPA.
Les ES peuvent également commander les CPS de leurs salariés non?	Oui tout à fait. Mais le parcours est différent en fonction de la profession
La détention d'une carte CDA est-elle obligatoire pour pouvoir demander une carte CPA ?	Oui le prérequis est un contrat d'adhésion et une CDA
Je souhaiterai savoir pour un administrateur technique si il est possible d'avoir une seule carte pour 42 établissements ou sil il faut une carte par établissement ?	Les habilitations de différents établissements se font sur une seule carte
Une CPE nominative appartient à l'agent? Si l'agent quitte la structure doit il partir avec ou l'établissement supprime cette carte?	Le directeur d'établissement est responsable des cartes de son établissement et doit récupérer les cartes si son agent quitte la structure, et demander à l'ANS leur révocation.
La perte du code doit-elle passer dans un incident ?	Oui Aujourd'hui, TOM permet la commande de CPE mais également la gestion de parc de cartes

Cartes de test

Il n'y a pas de cartes de test infirmière remplaçante dans les kit, comment en obtenir ?	Il y a bien des infirmiers mais pas forcément remplaçant. Vous pouvez générer une identité de test pour Pro Santé Connect et ensuite activer une e-CPS de test associée via notre outil dédié : https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/pro-sante-connect/edit
Les cartes de test fonctionnent pour tester les connexions vers PSC bac-à-sable. Comment effectuer des tests dans l'environnement de production autrement que d'installer notre logiciel chez un client ?	Vous pouvez commander une carte de production et tester PSC en production
Le rôle du mandataire est-il toujours d'actualité pour demander des CPx ?	Pour des CPx de prod oui, mais pour les cartes de test tout le monde peut en commander en utilisant le formulaire F414 : https://esante.gouv.fr/documents/F414

Possibilités d'un porteur de carte

Est-ce que les cartes CPA permettent d'alimenter des DMP ?	Nous vous invitons à consulter la matrice d'habilitation du DMP La même réflexion se fait sur les autres services nationaux (INSi..)
--	---

Démarche formulaire

<p>Pour faire les démarches simplifiées, faut-il avoir au préalable fait le contrat d'adhésion en formulaire papier ?</p>	<p>La démarche simplifiée est un autre canal que le pdf. Il nécessite de se créer un compte ou d'utiliser une connexion France Connect. Une démarche simplifiée est disponible pour compléter le contrat d'adhésion. Le contrat d'adhésion est intégré dans les démarches F101, F102, F301 qui cible la délivrance de la carte par une structure à son personnel</p>
<p>Je suis un industriel qui va devoir facturer la télésurveillance. On m'avait dit qu'il fallait que notre structure soit reconnue et avoir un numéro ADELI avant de demander une carte CDA. Est-ce le cas ? Ou est-ce que l'ensemble de vos formulaires suffisent pour derrière avoir les cartes et pouvoir lancer des facturations avec ces cartes ?</p>	<p>Vous rentrez dans la catégories des structures qui facturent sans fournir de soin. Vous devez être enregistré auprès de l'Assurance Maladie qui va vous attribuer un numéro de facturation. Une fois cet enregistrement réalisé, au moment de faire les démarches d'obtention de carte, l'ANS vous éditera des cartes CPE qui permettront de facturer. A noter que si vous n'avez pas encore fait de démarche auprès de l'Assurance Maladie, vous n'aurez pas de carte permettant de facturer et nous vous invitons à contacter notre support : au 0825 85 2000 ou monserviceclient.cartes@esante.gouv.fr</p>
<p>Pour un industriel souhaitant générer des certificats pour se raccorder à PSC, doit-il avoir une CPA ?</p>	<p>Tout à fait. Il faut des cartes pour commander des certificats de production. Pour plus d'information, consultez nos ressources en lien avec la commande de certificat https://industriels.esante.gouv.fr/videos?f%5B0%5D=produits_services%3A530</p>

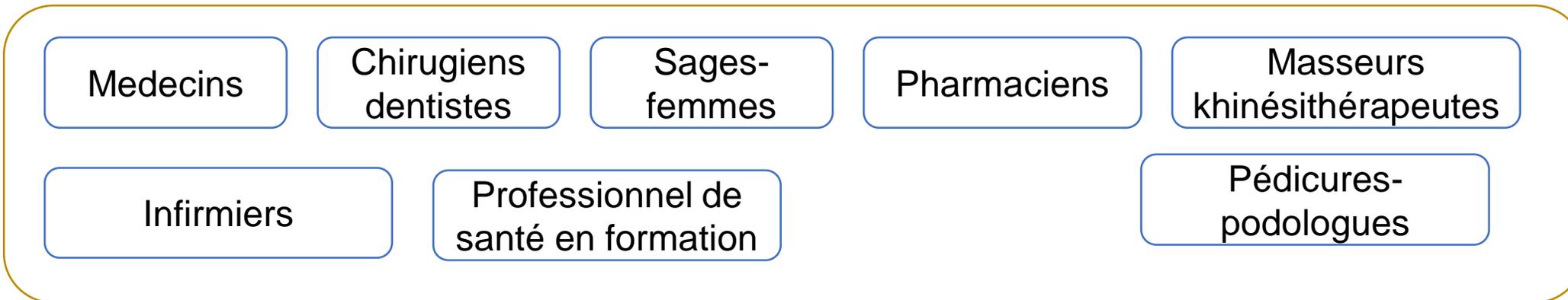
Pro Santé Connect

<p>Peut-on activer sa e-CPS avec une CPA?</p>	<p>Vous pouvez dématérialiser tout type de CPx nominative pour activer une e-CPS. L'accès à un service sera soumis à la matrice d'habilitation de celui-ci.</p>
<p>Pour les cartes CPx nominatives autre que CPS, quel est l'équivalent du matricule RPPS à utiliser pour obtenir la e-CPS?</p>	<p>RPPS, ADELI ou identifiant structure : dans tous les cas il s'agit de l'identifiant complet inscrit au dessus du nom du porteur sur le Recto de la carte.</p>
<p>Dans le cadre de l'implémentation PSC et de la future commande certificat, nous devons commander via le F413 une carte d'administrateur technique. Il me semble que vous avez dit que pour accéder à ce formulaire il faut une carte CPS ? Si oui, quel type de carte commander en premier, via quel formulaire pour y accéder ? Une carte de représentant légal F102 ?</p>	<p>Le F413 est un formulaire, à disposition d'un représentant légal (F101, F102) ou d'un mandataire désigné (F502). Ca peut donc être une CPS ou une CPE/CDE.</p> <p>Le F413 permet de positionner le rôle d'administrateur technique sur la carte de la personne amenée à commander un certificat.</p>
<p>En tant qu'éditeur logiciel Web passant par Pro Santé Connect, dois-t-on obtenir un certificat logiciel pour contacter PSC ? Est-ce que le certificat est lié aux cartes CPX ? Nous éditons plusieurs logiciels avec des médecins qui peuvent être sur plusieurs de ces logiciels, est-ce que l'on peut enregistrer un logiciel et l'utilisation de façon global ?</p>	<p>L'utilisation des certificats serveurs va être mise en place prochainement pour établir le dialogue avec Pro Santé Connect. Il s'agira d'un certificat logiciel de structure de l'IGC-Santé, de type ORG AUTH_CLI.</p> <p>On conseille de commander un certificat par serveur, ce qui est plus sécurisé.</p> <p>Le certificat devra être positionné sur le serveur qui initie l'authentification auprès de Pro Santé Connect.</p>

Annexes

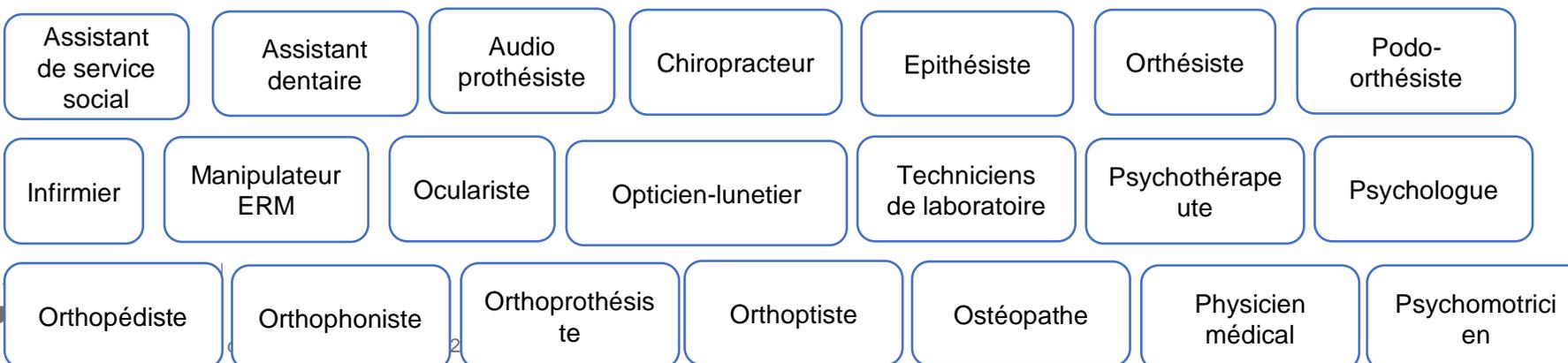
La carte -et ses usages

Professionnels de santé RPPS



Obtention automatique et gratuite via les ordres

Autres professionnels de santé, PS ADELI, salariés du secteur de la santé et du médico-social



Obtention automatique et gratuite après demande auprès de l'ANS



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

 **[@esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)**

 **linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante**